

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 565

7 avril 2007

SOMMAIRE

Acheria International Group s.à r.l.	27118	M & G Associates S.A.	27111
Aggreko Luxembourg Management S.à r.l.	27074	Millenium Futures S.A. Holding	27107
Badrin Investment S.A.	27086	Mitco Germany Holdings C S.à r.l.	27077
Barfield International S.A.	27086	MMS Minimarket Sabotic S.à r.l.	27108
Bargitom S.A.	27085	NBG International Funds Sicav	27087
Belval Halte S.A.	27085	NBG Synesis Funds Sicav	27087
Bergos Capital S.A.	27084	NEThave Investments III S.à r.l.	27076
Bertes S.A.	27084	NEThave Investments II S.à r.l.	27076
CanLux AB Investments One S.à r.l.	27075	NEThave Investments I S.à r.l.	27081
Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à r.l.	27082	NEThave Investments S.à r.l.	27076
Corsair III Finance Europe S.à r.l.	27090	Parkway Finance Management Luxem- bourg S.à r.l.	27105
Cosy Finance S.A.	27104	PRECO III Finance S.à r.l.	27082
Cosy Finance S.A.	27105	Pyrénées S.A. Holding	27107
Cosy Finance S.A.	27106	Radman Holding S.A.	27106
Cosy Finance S.A.	27107	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	27074
Diversified Strategies CFO S.A.	27075	Saar-Lux Transport S.A.	27106
D.P.B. Finance S.A.	27083	Saar-Lux Transport S.A.	27106
Eclipse Aviation Southeastern Europe S.à r.l.	27075	Sefinco S.A.	27110
Eskimo Europ	27090	Sefinco S.A.	27120
Etirc Aviation S.à r.l.	27081	Sefinco S.A.	27110
German Residential Investment	27082	Seki 5 S.A.	27109
Helius International S.à r.l.	27120	Seki Holding S.A.	27109
HH Luxembourg 2 S.à r.l.	27111	Société d'Etudes pour Travaux et Partici- pations	27086
Igrejas Carrico Frères Senc	27087	Société d'Etudes pour Travaux et Partici- pations	27120
Igrejas Carrico Frères Senc	27105	Société d'Etudes pour Travaux et Partici- pations	27109
Intercapital Group S.A.	27109	SoftinLux S.à r.l.	27088
Knightlights Property International S.A.	27074	Solfort International S.A.	27109
LuxScan Technologies Sàrl	27107	Süd-Ost Finanz S.A.	27084
LuxScan Technologies Sàrl	27108	T.F. Investissements S.A.	27100
LuxScan Technologies Sàrl	27108	Theta Energy S.à r.l.	27083
MDC-LP Holding S.à r.l.	27083	USi Services S.à r.l.	27077

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 16 janvier 2007 référence L070008280.60) déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007026114/220/13.

(070020325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007026116/231/16.

(070020180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Aggreko Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.346.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.623.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société, AGGREKO LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, datée du 19 décembre 2006 que:

- La démission de Monsieur Dominique Ransquin, gérant de catégorie B, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché du Luxembourg, présentée par une lettre datée du 15 novembre 2006, a été acceptée par l'associé unique de la société avec effet au 31 décembre 2006.

- Monsieur Arthur Paul Allen, expert comptable, né le 26 mars 1948 à Belfast, Royaume-Uni, demeurant au 4, West Montrose Street, G84 9JS Helensburgh, Royaume-Uni, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Il en résulte que les gérants de la Société sont, à compter du 1^{er} janvier 2007, les suivants:

- M. Nicholas Wharton, gérant de catégorie A

- M. Arthur Paul Allen, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026485/556/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 112.583.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026275/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Eclipse Aviation Southeastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.427.

Extrait des résolutions du Gérant Unique du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026277/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Diversified Strategies CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.999.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège social de la Société le 22 janvier 2007, que:

1. les démissions de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer de leur fonction d'administrateurs ont été acceptées avec effet au 22 janvier 2007;

2. En remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer, Messieurs Paul van Baarle et Jorge Pérez Lozano, tous deux demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été élus administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007026476/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

NEThave Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.076.630,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.645.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026282/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

NEThave Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.643.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026284/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

NEThave Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.644.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026286/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

USi Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.690.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026288/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Mitco Germany Holdings C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 124.033.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrican Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454418,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MITCO GERMANY HOLDINGS C S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille deux cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant-délégué de la société:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

2.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Mike Brown, secrétaire général, né à Nottingham (Angleterre), le 15 octobre 1951, demeurant professionnellement à St. Peter Port, Dorey Court, Admirai Park, Elizabeth Avenue (Guernsey);

- Monsieur Martin Pugh, administrateur de sociétés, né à St. Gallen (Suisse), le 8 juin 1950, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 23, rue du Rhône 78 (Suisse);

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

3.- La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux gérants soit par la signature individuelle du gérant-délégué.

4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID number 2003-00454418,

hereby duly represented by Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of MITCO GERMANY HOLDINGS C S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2006.

Subscription and Payment

All the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty euros.

Decisions of the Sole Share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Is appointed as delegated manager of the company:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

2.- Are appointed as managers of the company:

- Monsieur Mike Brown, general secretary, born in Nottingham (United Kingdom), on the 15th October 1951, residing professionally at St. Peter Port, Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue (Guernsey);

- Mr Martin Pugh, companies' director, born in St Gallen, (Switzerland), on the 8th of June 1950, residing professionally in CH-1211 Geneva 23, rue du Rhône 78 (Switzerland);

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman, (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

3.- The company is committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of the delegated manager.

4.- The registered office is established at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2006, vol. 540, fol. 47, case 8. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007026683/231/211.

(070020763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Etirc Aviation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.300,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.627.

—
Extrait des résolutions du Gérant Unique du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026291/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

NEThave Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.642.

—
Extrait des résolutions du Liquidateur du 28 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Liquidateur de la Société le 28 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007026293/7178/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

PRECO III Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.714.

Il résulte de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue en date du 17 octobre 2006 que:

- La résignation de M. Demisch a été acceptée.
 - M. Kaushik Shah (avec adresse professionnelle à 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE) est nommé gérant.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 octobre 2006.

Pour avis conforme

Référence de publication: 2007026491/4191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

German Residential Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Il résulte de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue en date du 17 octobre 2006 que:

- La résignation de M. Demisch a été acceptée.
 - M. Kaushik Shah (avec adresse professionnelle à 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE) est nommé gérant.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 octobre 2006.

Pour avis conforme

Référence de publication: 2007026492/4191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.647.

EXTRAIT

En date du 3 octobre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de James P. Berresse en tant que gérant A est acceptée avec effet au 21 septembre 2006.
- M. Jae Sup Lee, avec adresse professionnelle au 1800 West Oak Commons Court, Marietta, Georgia 30062-2253, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 3 octobre 2006.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007026493/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

MDC-LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.647.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2007 que:

1. Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
2. le nombre de gérant a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour MDC-LP HOLDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026494/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

D.P.B. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.709.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028897/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Theta Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 780.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 106.789.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 21 décembre 2006

1. Monsieur Costa Milton John Theo, 8 Queen's Mews, London W2 4B2, Grande-Bretagne, est par la présente nommé gérant de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, pour une période indéterminée.
2. Madame Lara Theo, Oropoulis, Ekali 14578, Athènes, Grèce, est par la présente nommée gérante de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026509/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.984.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Gianguido Caligaris, dirigeant de banque, demeurant à Mendrisio (Suisse), administrateur-délégué;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007026523/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Bertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.683.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BERTES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026533/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Bergos Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.160.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait sincère et conforme

BERGOS CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026534/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Belval Halte S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8097 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 62.346.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente novembre à onze heures, les actionnaires de la société anonyme en liquidation BELVAL HALTE S.A. avec siège social à L-8097 Bertrange 117, rue de Leudelange, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 217 du six avril 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 62.346, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A. à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, la résolution suivante:

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme en liquidation BELVAL HALTE S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social, L-8097 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007028919/503/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Bargitom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.636.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BARGITOM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026535/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Barfield International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.386.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme
BARFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007026536/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Société d'Etudes pour Travaux et Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 6.363.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SOCIETE D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028882/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00184. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Badrin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.921.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
BADRIN INVESTMENT S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007026537/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 1^{er} novembre 2006

1. Démission de Monsieur Nikolaos Bertzos

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Nikolaos Bertzos, résidant professionnellement 12 Amalias Street, Syntagma Square, 105 57 Athens, Greece, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur avec effet de ce jour.

2. Cooptation de Monsieur Robert De Normandie en remplacement de Monsieur Nikolaos Bertzos

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts coordonnés du 20 janvier 2005, décident de coopter, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Robert De Normandie, domicilié professionnellement 5, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Nikolaos Bertzos, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026623/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Igrejas Carrico Frères Senc, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Debarlux Senc.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 93.602.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028898/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.727.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 1^{er} novembre 2006

1. Démission de Monsieur Nikolaos Bertzos

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Nikolaos Bertzos, résidant professionnellement 12 Amalias Street, Syntagma Square, 105 57 Athens, Greece, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur avec effet de ce jour.

2. Cooptation de Monsieur Vagelis Sofos en remplacement de Monsieur Nikolaos Bertzos

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts coordonnés du 29 avril 2005, décident de coopter, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Vagelis Sofos, domicilié professionnellement 12 Amalias Street, Syntagma Square, 105 57 Athens, Greece, aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Nikolaos Bertzos, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026624/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

SoftinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 124.050.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincent Charlier, employé privé, né à Liège, (Belgique), le 2 septembre 1976, demeurant à B-4140 Gomzé-Andoumont, rue de Gomzé, 32/8B, (Belgique).

2.- Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

3.- La société coopérative à responsabilité limitée de droit belge BUSINESS SOLUTIONS COMPANY, avec siège social à B-5032 Les Isnes, rue Camille Hubert, 7a, Parc Créalys, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 866.379 749,

ici représentée par Monsieur Jean Bernard Zeimet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Monsieur Alain Charlier, expert-comptable, né à Visé, (Belgique), le 15 juillet 1954 demeurant à L-9905 Troisvierges, 8, Grand-Rue.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SoftinLux S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la conception et la distribution de logiciels comptables et de gestion.

En outre, elle fera de la consultance informatique et comptable avec vente de produits et articles se rapportant à l'activité.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Vincent Charlier, employé privé, demeurant à B-4140 Gomzé-Andoumont, rue de Gomzé 32/8B, (Belgique), cent parts sociales 100

2.- Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, trente parts sociales 30

3.- La société coopérative à responsabilité limitée de droit belge BUSINESS SOLUTIONS COMPANY, avec siège social à B-5032 Les Isnes, rue Camille Hubert, 7a, Parc Créalys, (Belgique), vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Alain Charlier, expert comptable, demeurant à 30 L-9905 Troisvierges, 8, Grand Rue, trente parts sociales	30
Total: cent quatre-vingts parts sociales	180

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille euros (18.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Vincent Charlier, employé privé, né à Liège, (Belgique), le 2 septembre 1976, demeurant à B-4140 Gomzé-Andoumont, rue de Gomzé, 32/8B, (Belgique), comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Charlier, J. B. Zeimet, A. Charlier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 56, case 5. — Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007026680/231/129.

(070021192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 6.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007028893/2286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00839. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.072.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January,

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., a company established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 30 January 2007; and

CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE 892 PARTNERS, L.P., a company established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 30 January 2007.

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of CORSAIR III FINANCE EUROPE S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) divided into two hundred fifty thousand (250,000). shares, with a nominal value of five cents (EUR 0.05) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of

Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure. Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V.- Financial Year. Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI.- Dissolution. Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, which have subscribed for the number of shares and have paid in the amounts mentioned hereafter by a contribution in kind of (i) 236,487 shares by CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., and (ii) 13,513 shares by CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE 892 PARTNERS, L.P., in CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up by the undersigned notary on 30 January 2007, having a share capital of 12,500.- euro and its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, representing the entirety of its share capital (the «Shares»):

Shareholders: (1) CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, LP.

(2) CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE 892 PARTNERS, L.P.

	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
(1)	11,824.35	236,487	11,824.35
(2)	675.65	13,513	675.65
Total:	12,500.-	250,000	12,500.-

As a proof of all such payments, a declaration of contribution has been given by each appearing party to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Such declaration will remain attached to the present deed for registration purposes.

Expenses

As following the contribution in kind by CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P of the Shares, the Company holds more than 65 % (in the present case: 94.5948 %) of the issued share capital of CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed, such company having its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the share capital of the Company, which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

1) The shareholders resolved to set at one (1) the number of manager and to appoint the following person for an unlimited duration:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The shareholders resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 30 janvier 2007; et

CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE 892 PARTNERS, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 30 janvier 2007.

Les procurations susmentionnées, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination CORSAIR III FINANCE EUROPE S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Si l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré les montants ci-après énoncés par un apport en nature de (i) 236,487 parts sociales par CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., et (ii) 13,513 parts sociales par CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE 892 PARTNERS, L.P., de CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société constituée selon

les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte dressé par le notaire instrumentant le 30 janvier 2007, ayant un capital social de 12,500 euros et son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), représentant l'intégralité du capital de ladite société (les «Parts»):

Associés: (1) CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P.

(2) CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE 892 PARTNERS, L.P.

	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
(1)	11.824,35	236.487	11.824,35
(2)	675,65	13.513	675,65
Total:	12.500,-	250.000	12.500,-

Comme preuve de la libération du capital, une déclaration d'apport a été remise par chacune des parties comparantes au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Cette déclaration d'apport restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Frais

Comme suite à l'apport en nature par CORSAIR III FINANCIAL SERVICES OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P, la Société détient des parts représentant plus de 65 % (en l'espèce: 94,5948 %) du capital social émis par CORSAIR III INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., prémentionnée, cette société ayant son siège de direction effective et son siège statutaire dans un État membre de la Communauté Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société qui a son siège de direction effective et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) Les associés décident de fixer à un (1) le nombre de gérant et de nommer pour une durée illimitée:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., une société régie par les loi du Luxembourg, ayant son siège social 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Les associés décident de fixer le siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007, Relation: EAC/2007/264. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007026715/272/544.

(070021321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

T.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.064.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thierry Franceschetti, dirigeant de sociétés, né à Algrange (France), le 31 mars 1970, demeurant à L-4955 Bascharage, 2, rue des Primevères,

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I.- Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de T.F. INVESTISSEMENTS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou telefax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à

cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou telefax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Thierry Franceschetti, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:
 - Monsieur Thierry Franceschetti, dirigeant de sociétés, né à Algrange (France), le 31 mars 1970, demeurant à L-4955 Bascharage, 2, rue des Primevères.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:
 - La société anonyme de droit luxembourgeois LUX-AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.797.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 55, case 12. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007026688/231/217.

(070021293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cosy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour COSY FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028896/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00212. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Igrejas Carrico Frères Senc, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Debarlux Senc.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 93.602.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028899/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cosy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour COSY FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028902/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00215. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Parkway Finance Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.279.

Les comptes de clôture au 28 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007028903/230/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11155. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cosy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour COSY FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028904/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00216. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Saar-Lux Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 71.664.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028906/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06399. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Saar-Lux Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 71.664.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028907/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06402. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Radman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007028908/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07267. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cosy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 65.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour COSY FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028916/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00217. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070020113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

LuxScan Technologies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 65.710.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028913/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01115. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070020793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Pyrénées S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.880.

Millenium Futures S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.877.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugement rendu en date du 21 décembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PYRENEES S.A. HOLDING avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, dénoncée en date du 1^{er} décembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Nadia Chouhad, avocat demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 janvier 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

N. Chouhad

Le liquidateur, Avocat

Par jugement rendu en date du 21 décembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MILLENIUM FUTURES S.A. HOLDING avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, dénoncée en date du 1^{er} décembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Nadia Chouhad, avocat demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 janvier 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
N. Chouhad
Le liquidateur, Avocat

Référence de publication: 2007029842/5438/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01037. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01038. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

(070001610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

LuxScan Technologies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 65.710.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028915/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01114. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

LuxScan Technologies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 65.710.

Le bilan au 30 septembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028917/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01113. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

MMS Minimarket Sabotic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Obercorn, 88, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 104.170.

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mensur Sabotic, gérant, né le 3 mai 1973 à Dobrodole/Ivangrad (Y), demeurant à L-4510 Obercorn, 88, rue de Belvaux,

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée MMS MINIMARKET SABOTIC S.à.r.l. avec siège à L- 4510 Obercorn, rue de Belvaux, 88 (RC B 104.170), constituée suivant acte notarié du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C N ° 105 du 4 février 2005.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le changement suivant:

Gérance

Le comparant accepte la démission de Monsieur Giacomo Dell'Aera, en tant que gérant technique.

En conséquence est nommé gérant unique: Monsieur Mensur Sabotic, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

27109

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous/Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Sabotic, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2006, vol. 920, fol. 49, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2006.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007028992/207/31.

(070020182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Société d'Etudes pour Travaux et Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 6.363.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SOCIÉTÉ D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028920/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00160. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Seki 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 31, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 32.509.

Seki Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 31, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 32.504.

Intercapital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 25.645.

Solfort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 23.807.

CLÔTURES DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 4 janvier 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- SEKI 5 S.A.
- SEKI HOLDING S.A.
- INTERCAPITAL GROUP S.A.
- SOLFORT INTERNATIONAL S.A.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
V. Torun
Le liquidateur

Référence de publication: 2007029886/5328/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04939. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04941. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04943. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04944. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

(070006344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

(070006346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

(070006350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Sefinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.203.

Les comptes annuels au 30 juin 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SEFINCO S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028924/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00162. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Sefinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.203.

Les comptes annuels au 30 juin 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SEFINCO S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028926/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00167. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

M & G Associates S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 254.090,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.436.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2006

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2006 ont été prises les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de monsieur Michel Ray Hagens comme administrateur et administrateur-délégué demeurant à NL 1251 Haren Houtweg 6 (Pays-Bas), né le 11 février 1965.
- Acceptation de la démission de monsieur Yves Van Sante comme administrateur demeurant à B-9000 Gand, 164H Coupure Rechts, né le 12 avril 1960.
- Nomination de monsieur Henriksen Peter demeurant 14 Somersham, 26 Ray Park Avenue Maidenhead, Berkshire SL68DY comme administrateur, né le 6 janvier 1969 à Holstebro (Danemark).
- Nomination de monsieur Powell Graeme demeurant 56, Northcourt Avenue Reading Berkshire, RG2 7HQ comme administrateur, né le 8 juillet 1965 à Camperley (United Kingdom).
- Nomination de monsieur Neil Williams, demeurant Fiat 25 Vitae 311 Goldhawk Road, London W6 OSZ, comme administrateur, né le 19 mai 1960 à Mitcham (United Kingdom).

Nomination par le Conseil d'Administration de monsieur Powell Graeme (prénom) comme administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028942/4906/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA07996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

HH Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.035.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Felix Bauer, born on June 5, 1975, in Marktredwitz, Deutschland, residing at 14-18 Heddon Street, London, W1B 4DA, United Kingdom;

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 25 January 2007.

- Mr Mike Halsall, born on September 4, 1963, Cambridge, England, residing at 14-18 Heddon Street, London, W1B 4DA, United Kingdom;

here represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 25 January 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HH LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more A managers (the «A Managers») and one or more B managers (the «B Managers»), who need not be partners. The A Managers and the B Managers are collectively referred to as the «managers».

The managers shall be elected by the partners at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise

indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if one of the A Managers and one of the B Managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the A Managers and of the B Managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with any B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with any B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31 st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) preparer(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

- six thousand two hundred fifty (6,250) shares have been subscribed by Mr Felix Bauer, prenamed; and
- six thousand two hundred fifty (6,250) shares have been subscribed by Mr Mike Halsall, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Mr Felix Bauer, born on June 5, 1975, in Marktredwitz, Deutschland, residing at 14-18 Heddon Street, London, W1B 4DA, United Kingdom;
- Mr Mike Halsall, born on September 4, 1963, Cambridge, England, residing at 14-18 Heddon Street, London, W1B 4DA, United Kingdom.

B Manager:

- Mr Marc Torbick, born on February 24, 1977, in Thionville, France, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Felix Bauer, né le 5 juin 1975, à Marktredwitz, Allemagne, demeurant au 14-18 Heddon Street, Londres, W1B 4DA, Royaume-Uni;

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 25 janvier 2007.

- Monsieur Mike Halsall, né le 4 septembre 1963, à Cambridge, Angleterre, demeurant au 14-18 Heddon Street, Londres, W1B 4DA, Royaume-Uni;

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 25 janvier 2007.

Les procurations paraphées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend le nom de HH LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants A et les Gérants B sont collectivement référencés comme étant les «gérants».

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Gérants A et l'un des Gérants B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants A et des Gérants B présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

- Monsieur Felix Bauer, prénommé, a souscrit six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales;
- Monsieur Mike Halsall, prénommé, a souscrit six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Felix Bauer, né le 5 juin 1975, à Marktrechwitz, Allemagne, demeurant au 14-18 Heddon Street, Londres, W1B 4DA, Royaume-Uni; et
- Monsieur Mike Halsall, né le 4 septembre 1963, à Cambridge, Angleterre, demeurant au 14-18 Heddon Street, Londres, W1B 4DA, Royaume-Uni.

Gérant B:

- Monsieur Marc Torbick, né le 24 février 1977, à Thionville, France, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 5, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026786/239/355.

(070020765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Acheria International Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 124.111.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

Monsieur Nicolas Zastavni, ingénieur informaticien, domicilié et résidant à B-1325 Chaumont-Gistoux, Chemin du Beter, 5.

Lequel comparant a, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ACHERIA INTERNATIONAL GROUP s.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'étude, la création, l'adaptation, l'entretien, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la cession, la location et le financement de tout matériel et support logiciel informatique ou de télécommunication ou de datacommunication. Elle a également pour objet les activités électroniques, automatiques et assimilées de même que le service d'organisation et de méthode. La société peut également développer et opérer des services de télématique, de télécommunication ou de datacommunication.

La société a également pour objet l'étude, le conseil, l'expertise, l'ingénierie, l'organisation de séminaires et de formations et toutes prestations de services dans le cadre direct ou indirect des activités prédécrites.

La société assure également, moyennant ou sans rémunération, les services suivants: la prestation de services de consultance, d'expertise, de gestion opérationnelle, de recherche et développement et de tous services liés à ceux-ci, aux secteurs public et privé, en matière de gestion, de financement, de gestion du personnel, de marketing, de logistique, d'intégration de systèmes informatiques, d'organisation de procédés pour des entreprises, de technologie des télécommunications et technologie informatique et de problèmes spécifiques aux entreprises ou aux établissements publics, ainsi que la prestation ou la mise à disposition de produits et services informatiques en la matière; les activités de recrutement et de sélection; les services logistiques aux secteurs public et privé; la gestion, en faveur de tiers, de services informatiques essentiels à l'activité de l'entreprise, ainsi que leur application et les systèmes informatiques et autres infrastructures y relatives; mettre sur pied, coordonner et gérer toutes sortes de projets, donner des avis et des instructions lors de la mise en oeuvre de projets et contrôler leur mise en oeuvre; la recherche scientifique, le développement scientifique ou technique de matériel, et l'acquisition, la possession, la garantie, l'usage et la vente de licences, de brevets, de droits d'auteur et de marques déposées.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations et entreprises, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger et également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut en outre effectuer toutes opérations ayant trait notamment au financement, à l'achat, la vente, la location et le leasing de biens de quelque nature que ce soit, les cautionnements et la constitution de toutes autres garanties sous quelque forme que ce soit tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce, la représentation sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à la recherche scientifique, au développement scientifique et technique de son matériel et à l'acquisition, la détention, l'usage et la vente de licences, de brevets, de droits d'auteur et de marques déposées.

La société peut aussi assurer, conseiller et contrôler la gestion des sociétés affiliées ou associées. Elle peut leur apporter tous concours financiers, techniques, commerciaux ou administratifs généralement quelconques sous quelque forme que ce soit.

La société peut accomplir ses activités soit pour elle-même soit pour le compte de tiers; elle peut notamment donner ses installations à bail ou les donner à gérer à des tiers ou de toute autre manière. Elle pourra en outre prendre un intérêt par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manières dans toutes entreprises, associations ou sociétés dont l'objet serait analogue ou connexe au sien et/ou de nature à favoriser le développement de ses activités. Elle peut conclure toutes conventions de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec de telles entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de ses activités.

La présente liste est énonciative et non restrictive

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix (10,-) euros chacune sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé et fondateur, Nicolas Zastavni, prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à un montant de mille (1.000,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

II.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Nicolas Zastavni, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Zastavni, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 25 janvier 2007, vol. 408, fol. 89, case 9, RED/2007/108. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 février 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007027552/240/106.

(070021877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Sefinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.203.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SEFINCO S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028929/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00174. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Société d'Etudes pour Travaux et Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 6.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SOCIETE D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028890/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00189. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Helius International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.078.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 8 janvier 2007 que la démission de Monsieur Angelo Schenkens en tant que Gérant est acceptée, avec effet au 1^{er} décembre 2005.

Monsieur Joost Tulkens ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouveau Gérant avec effet au 1^{er} décembre 2005.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007028944/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.
